

La Communauté de Communes Cœur du Var vous invite à découvrir son territoire à pied, à VTT ou encore à cheval.

Balisage :

Certains circuits sont balisés et jalonnés d'informations directionnelles. Chaque poteau directionnel porte un numéro de référence et un nom unique associés aux coordonnées GPS (wgs84). Ils sont matérialisés sur les cartes par leur numéro. Les lames indiquent le prochain poteau-flèche et sa distance en kilomètre. Elles facilitent l'orientation générale.

Sur tous les circuits, le balisage à la peinture guide le randonneur. Il est apposé sur les arbres, les rochers bordant les itinéraires.



Tout droit



Changement
de direction



Mauvais
direction

Bon à savoir :

La chasse est pratiquée dans nos forêts (automne, hiver) : respectez les panneaux, les consignes des chasseurs et faites preuve de prudence en signalant votre présence. L'état d'un itinéraire peut s'altérer au gré des conditions extérieures. Il appartient à chaque randonneur quelle que soit son activité, de s'assurer de son itinéraire, de s'y engager sous sa propre responsabilité. N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et aux biens qui résultent de l'inadaptation de votre comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.

Randonner dans la Réserve Naturelle

La Plaine des Maures a été classée en Réserve Naturelle Nationale par décret n°2009-754 du 23 juin 2009. Les organisateurs de randonnées à des fins sportives, culturelles, touristiques ou de loisirs doivent solliciter une autorisation préalable auprès de la RNN (04 94 50 80 82).

Charte du randonneur

- N'empruntez le sentier qu'en période autorisée : renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers (en particulier l'été).
- Regardez sans toucher, respectez les cultures et les vergers, ne cueillez pas, ne prélevez pas d'espèces et veillez à ne pas déranger la faune.
- Que vous soyez piéton, cavalier ou cycliste, soyez vigilant à la signalisation qui vous concerne. Restez sur le sentier balisé.
- Ne faites pas de feu, ne jetez pas de mégots de cigarettes même éteints.
- Veuillez ramener vos déchets et autres déchets avec vous.
- Restez courtois et discrets avec les autres utilisateurs des chemins.
- N'utilisez le sentier qu'à pied, en cycle non motorisé ou à cheval.
- Veillez à refermer les barrières après les avoir franchies.
- Munissez-vous de chaussures adaptées, d'eau, éventuellement d'un chapeau.
- A VTT, portez un casque.
- Tenez votre chien en laisse.



La Plaine des Maures a été classée en Réserve Naturelle Nationale par décret n°2009-754.

Contacts utiles :

Météo France : 0 899 710 283

Secours : 112



Pompiers : 18

Lors de l'utilisation de la topo-fiche ou si vous rencontrez des anomalies lors de votre passage sur les sentiers, faites nous part de vos observations.

CŒUR DU VAR TOURISME

04 98 10 43 59 | tourisme@coeurduvar.com

Retrouvez d'autres topo-fiches
sur coeurduvartourisme.com

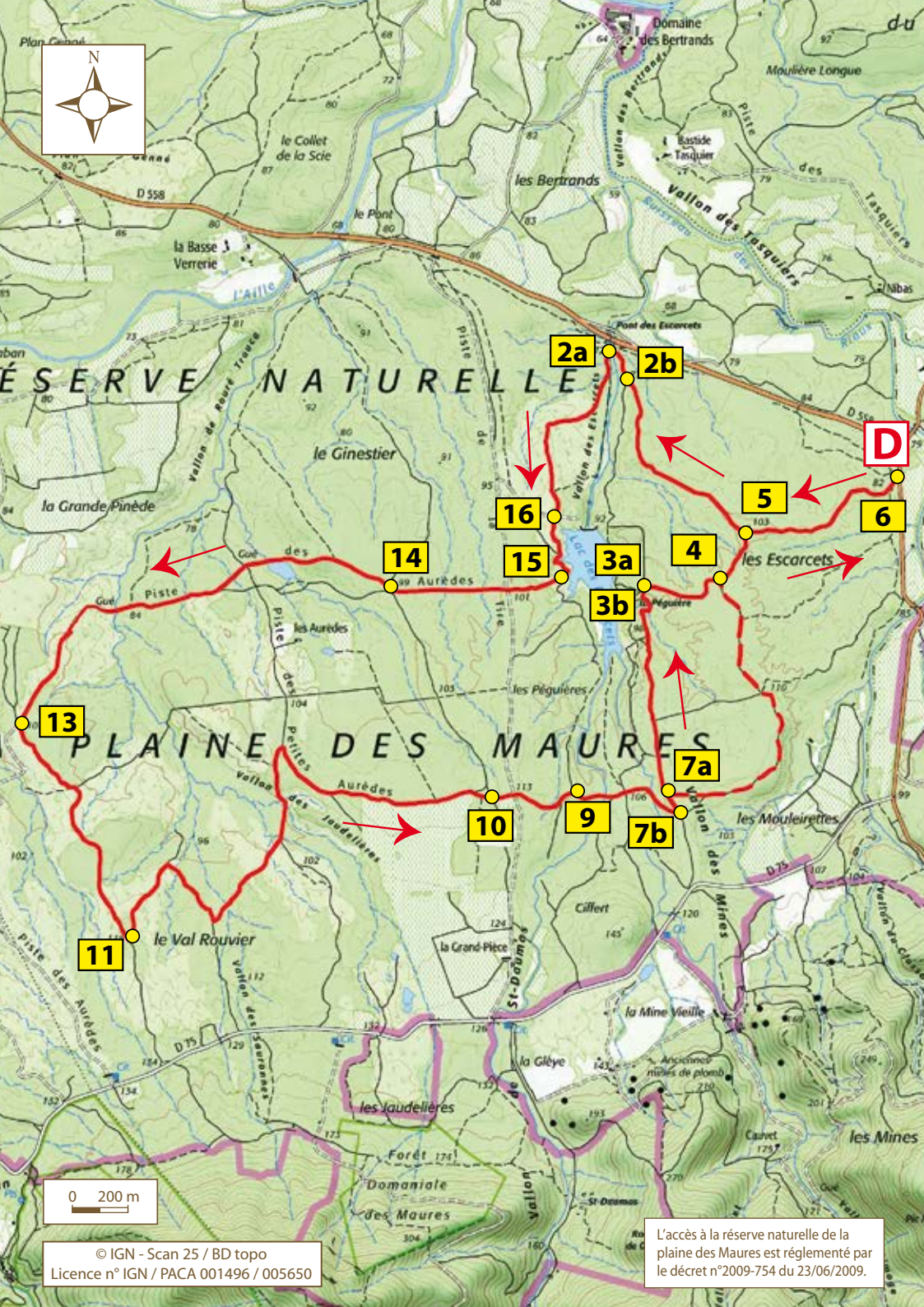
Rejoignez-nous  

Le Cagnet des Maures Les drailles des Escarcets



Randonnée VTT • Distance : 14,2 km





Le Cannet des Maures Les drailles des Escarcets

Randonnée VTT • Distance : 14,2 km • Temps vététiste : 1h35

Parcours ludique et accessible à tous pour découvrir la propriété du conservatoire du littoral au cœur de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures.

6 Du parking **Le pont Romain**, rejoindre par la piste de la Péguière

5 **Le collet des Escarcets** (0,9 km). Prendre à droite un ancien chemin qui devient rapidement un single-track descendant jusqu'à

2b **Le vallon des Escarcets est** (2 km). Poursuivre à droite le single sur un terrain sableux et assez dégradé jusqu'à un vallon. Descendre de VTT et franchir le vallon à pied (petit portage). Passer sous une conduite et trouver

2a **Le vallon des Escarcets ouest** (2,1 km). Prendre à gauche un nouveau single. Cette portion est assez technique (entraînez-vous à rester en selle). Le terrain est d'abord cahoteux puis, au fur et à mesure que le single s'élève, il devient fuyant. Passer une ornière suivie de marches de grès avant de rejoindre un chemin qui conduit au

16 **Le barrage des Escarcets** (3,1 km). Sur le parking, le Conservatoire du Littoral présente sa propriété. Profiter de la vue sur le lac avec en toile de fond le massif des Maures. Poursuivre ensuite par un sentier confortable qui longe les berges vers

15 **Le lac des Escarcets** (3,5 km). Virer à droite et monter par un chemin raviné en direction de la piste de la Tire que l'on coupe pour gagner

14 **Les Aurèdes** (4,3 km). Continuer vers l'ouest sur la piste roulante des Aurèdes. Une impression d'immensité domine. La piste passe à proximité de la retenue des Aurèdes. Rejoindre ensuite

13 **La Grande Pinède** (6,5 km). S'engager à gauche et monter progressivement par un chemin qui alterne portions terreuses et pierreuses entre des pins Maritimes clairsemés jusqu'à

11 **Val Rouvier** (7,7 km). Prendre à gauche un sentier confortable qui serpente dans le maquis où affleurent quelques roches favorisant de petites marches. Au

chêne-liège, virer à droite sur un sentier. Pénétrer dans un sous-bois puis passer une ancienne friche agricole avant de trouver à nouveau un sous-bois. A l'intersection, prendre à gauche un chemin. La végétation se fait plus dense. Au croisement suivant, garder la gauche, passer un ruisseau et continuer jusqu'à une patte d'oie. Prendre alors à droite. Le chemin sort du maquis pour longer des vignes et une suberaie jusqu'à

10 **La Grand Pièce** (10,5 km). Continuer vers l'est, couper à nouveau la piste de la Tire, franchir une barrière en direction de

9 **Le vallon de Saint Daumas** (11 km). Poursuivre dans la même direction. Passer à gué le vallon de Saint Daumas (le niveau d'eau peut imposer de descendre du VTT). Enchaîner avec un raidillon sur terrain fuyant. Retrouver une portion plane puis passer un nouveau gué (vallon des Mines) et trouver

7b **Les Mouleirettes** (11,5 km). Prendre à gauche vers

7a **Les Mouleirettes** (11,6 km). Continuer plein nord par un chemin vers le second passage technique du parcours. Descendre un chemin pierreux et très cassant, franchir un ruisseau et monter un court mais sévère raidillon (terrain fuyant) vers

Variante pour éviter le passage technique entre 7a et 3b : de la balise 7a, prendre à droite et aller directement à la balise 4 par une piste roulante.

3b **La bergerie de la Péguière** (12,6 km). Poursuivre vers la ruine et la balise toute proche.

3a **La bergerie de la Péguière** (12,6 km). Prendre à droite et gagner par une piste roulante


4 **La piste de la Péguière** (13 km). Continuer dans la même direction vers

5 **Le collet des Escarcets** (13,3 km). Pour rejoindre votre point de départ

6 **Le pont Romain** (14,2 km).



 **D** **Parking**
Le pont Romain. Situé sur la D558 côté droit à 8,5 km du rond point de l'échangeur autoroutier A8/A57 du Cannet des Maures.

Balilage jaune
Dénivelé : 116 m


Avertissement :
● Traversées de vallons à gué, circulation sur dalles rocheuses, mouillères, franchissements de petites marches rocheuses, passages ravinés, sableux, pierreux et boueux dont l'intensité varie au cours des saisons qui ponctuent les parcours et vous invitent à faire preuve de prudence.

En chemin :
● Découverte du site Natura 2000 et de la réserve naturelle de la plaine des Maures.
● Points de vue sur le lac des Escarcets et la plaine des Maures avec en toile de fond les pré-Alpes du Haut Var.

L'accès à la réserve naturelle de la plaine des Maures est réglementé par le décret n°2009-754 du 23/06/2009.